

ANNEXE XXXV

(*article 121*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en l'aménagement et la restauration de sentiers pédestres, la construction de structures connexes et divers travaux de mise en valeur au Parc de la Rivière-Beauport.

2. Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en génie et architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux.

3. De même, le projet comprend la consolidation des propriétés municipales au Parc de la Rivière-Beauport par l'acquisition d'immeubles ou la conclusion d'ententes de passage et d'actes de servitudes à cette fin.

4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Les travaux sont localisés dans diverses parties du Parc de la Rivière-Beauport notamment dans le secteur compris entre l'avenue Joseph-Giffard et la rue Seigneuriale.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 183 794,36 \$.

TOTAL : 183 794,36 \$